

Le PLUi Chautagne

Notre territoire est couvert par 3 Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi). Ces outils de planification définissent les règles de construction et d'occupation des sols de nos communes.

Publié le 24 juin 2021

Dernière modification le 08 août 2022

Retrouvez tous les documents réglementaires en vigueur sur [le site Géoportail du Gouvernement. \(https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map\)](https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map)

- 1/ Une fois sur le site, **entrez le nom de votre commune** dans la barre de recherche et **validez**.
- 2/ La carte affiche la commune sélectionnée et un **encart à gauche** répertorie tous les documents d'urbanisme en vigueur.
- 3/ **Cliquez sur « ensemble des pièces écrites »** pour accéder à chaque document téléchargeable.
- 4/ Pour télécharger directement l'ensemble des documents cliquez sur « *téléchargez l'archive complète* ».

Un document d'urbanisme central



Le PLUi établit un projet global d'urbanisme et d'aménagement à l'échelle de plusieurs communes. Loin d'être un outil purement prospectif, il possède une valeur réglementaire car il détermine les modalités d'utilisation du sol sur le territoire. C'est sur sa base que les maires délivrent notamment les permis de construire, de démolir, d'aménager...

Chaque PLUi est composé de plusieurs volets :

- **Le rapport de présentation**, qui comprend un diagnostic territorial, un état de la situation environnementale ainsi que la justification des choix d'aménagement retenus.
- **Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD)**, qui définit les orientations générales ainsi que les grands projets.
- **Le règlement**, traduisant le PADD en règles précises sur la constructibilité et l'occupation des sols.
- **Les Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)**, qui précisent le PADD sur des secteurs stratégiques.

Les pièces constituant le PLUi de Chautagne approuvé

Les rapports



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable



L'Orientations d'Aménagement et de Programmation



Le Règlement écrit



Les règlements graphiques - Plan zonage



Les règlements graphiques - Plan risques



Dossier d'enquête publique

Les pièces et avis



Les rapports



Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Orientations d'Aménagement et de Programmation



Règlement écrit



Règlements - Plan principal



Règlement - Plan complémentaires



Le Procès-Verbal

Procès-Verbal de synthèse et réponses



La commission d'enquête

<https://grand-lac.fr/au-quotidien/amenagement-et-developpement-du-territoire/urbanisme/le-plui-chautagne?>



ALLER PLUS LOIN



SUR LE SITE

- > Le PLUi Grand Lac (ex-calb)
- > Le PLUi Albanais
- > L'élaboration du PLUi Chautagne

**GRAND
LAC**

**GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGL
OMÉRATION**

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.